



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 4/2022**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet :**

**Budget de fonctionnement 2023**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 14 al.1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le budget de fonctionnement pour l'année civile 2023.

### 1. Préambule

Le présent budget a été préparé avec une certaine prudence liée notamment à l'augmentation des coûts des matières premières qui vont impacter l'ASIPE. Il s'agit notamment des combustibles et des frais d'alimentation des UAPE. De plus, les aides aux démarrages n'ont pas été comptabilisées comme produits dans les UAPE par prudence également. Pour rappel, une partie de l'aide a déjà été reçue en 2021.

### 2. Remarques générales et commentaires

Les modifications significatives des postes comptables, par rapport au budget 2022 ou aux comptes de fonctionnement 2021, sont expliquées dans le tableau ci-dessous.

N° du compte	Commentaires
100.3003.00	Un montant supplémentaire a été mis en raison d'un nombre croissant prévu de séance du Conseil intercommunal.
101.3011.00	Le traitement pour le CoDir a été augmenté en raison des projets qui attendent ce dernier durant l'année, tout particulièrement en lien avec une nouvelle construction.
102.3189.00	Un montant supplémentaire a été mis pour les projets que le conseil d'établissement souhaite faire en 2023, notamment en matière de prévention.
110.3011.00	La masse salariale a été adaptée avec les annuités, ainsi que les prestations faites pour l'ASIEGE et refacturées au 110.4361.00.
110.3091.00	Il est prévu que la directrice du parascolaire fasse une formation en administration publique dans le dessein de répartir les responsabilités de l'ASIPE. Une formation en protection incendie pour l'ensemble du personnel de l'ASIPE est prévue en juillet 2023.
110.3111.00	Avec l'agrandissement d'un des bureaux de l'ASIPE, une place de travail supplémentaire est prévue. Les tables de la salle de conférence seront changées pour

	permettre d'accueillir davantage de personnes. Elles seront également équipées de prises électriques.
110.3170.00	Le montant a été revu à la hausse en raison de l'augmentation du personnel en prévision du repas de fin d'année, ainsi que pour une journée de travail pour le CoDir.
110.3182.01	La convention avec la commune de Payerne a été mise à jour avec des postes informatiques et des téléphones supplémentaires.
110.3185.00	Pour son fonctionnement quotidien, l'ASIPE a besoin parfois de mandater un expert pour prendre de bonnes décisions ou pour préparer un préavis avec des avis éclairés. Ce poste comprend les frais de fiduciaire, ainsi qu'un mandat dans le dessein de revoir le logo et la charte graphique de l'ASIPE.
111.3111.00	Du mobilier au secrétariat pourrait être changé selon la demande de la direction.
150.3011.00	Une augmentation de travail est prévue pour recenser les ouvrages dans un nouveau logiciel mis à disposition par le canton.
150.3011.01	Le nombre d'ETP est fixe pour l'instant avec les moyens à disposition. La deuxième collaboratrice a été engagée en février 2022.
150.3182.00	Le changement de certains ordinateurs va s'opérer.
150.4653.00	Le canton veut abandonner les amendes pour les élèves. Le projet est en cours, en lieu et place de l'amende, la facturation de l'ouvrage non-rendu devrait avoir lieu, ce qui va engendrer du travail administratif.
210.4512.02	Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement spécialisé, l'ASIPE touche un forfait du canton par élève enclassé selon leur domicile.
350.3152.00	Il est prévu l'entretien important d'un piano datant de 1957 pour un montant d'environ 15'000 CHF.
350.3161.06	Les locaux des PPLS vont subir des travaux. Une convention entre les associations scolaires de la Broye est en cours de rédaction quant au financement selon une clé de répartition par élèves. Le coût a été répercuté sur le budget 2023 d'un montant d'environ 2'500 CHF.
350.3161.03	Le loyer est plus important en raison des travaux de peinture et le changement d'une porte d'entrée de l'école en 2021.
351.3122.00	Une première annonce de l'augmentation du prix du gaz a été faite pour juillet 2022. Nous avons anticipé des coûts supplémentaires pour environs 30% selon les indications des fournisseurs.
351.3123.00	Une augmentation des coûts a été également prévue.
351.3141.00	Différents travaux sont prévus, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La poursuite des changements de fenêtres pour environ 40'000 CHF</li> <li>- Une hygiénisation des installations aérauliques pour environ 11'000 CHF</li> <li>- Le changement du couvert à vélo pour 3'500 CHF</li> <li>- Le changement d'une porte d'entrée côté aula pour 16'000 CHF</li> <li>- La pose de film anti-UV sur les fenêtres pour une estimation de 15'000 CHF.</li> <li>- Plusieurs parquets doivent être refait afin d'éviter des dégâts supplémentaires à long terme.</li> </ul>
353.3312.00	L'amortissement du préavis concernant la rénovation du toit est intégré.
354	Le bâtiment est de nouveau affecté avec 4 salles de dégagement et 2 salles pour les étudiants de la Broye.

355.3123.00	Le contrat avec le Groupe E pour le rachat de l'énergie produite a été signé en juillet 2022. Il faudra attendre la fin de l'année 2022 pour avoir une année de recul sur la capacité de production dans le dessein de maîtriser les coûts à moyen terme.
355.3141.02	De nombreux contrats d'entretien ont été faits permettant de garantir un bon entretien durant les deux ans que le bâtiment est sous garantie.
355.3186.00	Ce poste comprend également l'assurance ECA dont la taxation a été faite pour la première fois au printemps 2022.
501.3011.02	Une apprentie de première année va commencer son apprentissage en août 2022.
501.3131.00	Une réserve a été faite si l'on ouvre un groupe de plus en août 2023.
504.3011.01	Un montant supplémentaire a été prévu dans le cadre de l'ouverture d'une UAPE durant les vacances scolaires. Ce projet doit encore faire l'objet de travaux auprès de l'ARAJ. Le démarrage est prévu pour les vacances d'octobre 2023.
510.3653.00 510.3662.00 515.3662.00 515.3662.01 530.3653.00 535.3662.00 535.3662.01	Camps 1 à 4 H : forfait de 10'000 CHF Camps verts 5 ou 6 H : 140 CHF/élève Camps de ski 7 H : 160 CHF/élève Camps verts 8 H : 150 CHF/élève La participation des parents autorisée de 10 CHF à 16 CHF / jour ainsi que les subventions J+S ne sont pas comprises dans ces montants. Spectacles, activités culturelles : 15 CHF/élève Courses d'école 1 à 4 H : 20 CHF/élève Courses d'école 5 à 8 H : 30 CHF/élève
515.3101.00 520.3103.00 525.3101.00	Il s'agit des impressions pour les établissements (sports facultatifs, passeport vacances). Certains comptes ont été créés afin d'avoir une meilleure répartition entre les établissements.
520.3653.00 525.3662.00 525.3662.01	Echanges linguistiques : 7'500 CHF sous forme de forfait Camps classe d'accueil : 150 CHF/élève Camps de ski 9 H : 250 CHF/élève Camps fin d'école 11 H : 440 CHF/élève La participation des parents autorisée de 10 CHF à 16 CHF / jour ainsi que les subventions J+S ne sont pas comprises dans ces montants. Spectacles, activités culturelles : 40 CHF/élève Courses d'école 9 et 10 H : 40 CHF/élève Sorties spéciales (frais de transports) : 15'000 CHF sous forme de forfait.
525.4356.00	Une bonne partie des camps ont pu recommencer en 2022. L'ASIPE peut facturer des frais de repas aux parents selon la jurisprudence fédérale.
560.3654.01	Le projet de contrôle dentaire supplémentaire pour les 1H, 3H et 9H a été repoussé par l'Etat. Néanmoins l'ASIPE avait été pilote pour le projet. Sa mise en place doit encore faire l'objet d'une analyse avec les partenaires sur les retombées et sur le suivi des parents.

L'augmentation des coûts pour les communes est liée à l'évolution de la population et du nombre d'élèves. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence ces évolutions par commune depuis 2016.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Total :
<b>2016</b>	446	2'393	361	9'301	260	885	13'646
<b>2017</b>	470	2'448	352	9'716	268	890	14'144
<b>2018</b>	480	2'479	368	9'971	267	929	14'494
<b>2019</b>	492	2'571	365	10'072	285	953	14'738
<b>2020</b>	495	2'681	368	10'108	302	967	14'921
<b>2021</b>	506	2'722	366	10'258	321	987	15'160

Tableau 1 : nombre d'habitants par commune entre 2016 et 2021.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne (EPPC)	Payerne (EPPG)	Trey	Grandcour
<b>2016</b>	39	216	24	854	Création de l'établissement en août 2021.	33	92
<b>2017</b>	40	221	26	869		33	91
<b>2018</b>	41	215	37	894		29	93
<b>2019</b>	45	221	36	911		38	89
<b>2020</b>	50	222	38	910		33	88
<b>2021</b>	48	242	37	611	346	32	96

Tableau 2 : nombre d'élèves du primaire dans les deux établissements par commune entre 2016 et 2021.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	ASIEGE
<b>2016</b>	11	103	5	324	9	29	132
<b>2017</b>	9	94	7	309	12	31	136
<b>2018</b>	7	85	9	359	15	39	129
<b>2019</b>	11	82	11	347	12	35	152
<b>2020</b>	11	84	8	346	15	36	145
<b>2021</b>	14	84	8	361	12	31	148

Tableau 3 : nombre d'élèves du secondaire par commune entre 2016 et 2021.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitant et par élève primaire et secondaire. Les coûts pour la partie parascolaire ne figurent pas dans ces montants.

	Primaire		Secondaire	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. sec.
<b>Comptes 2017</b>	132.82	1'415.94	48.16	1'440.27
<b>Comptes 2018</b>	129.42	1'398.39	48.30	1'439.17
<b>Comptes 2019</b>	133.60	1'445.07	47.75	1'391.07
<b>Comptes 2020</b>	129,14	1'418.95	49.50	1'483.60
<b>Comptes 2021</b>	127.48	1'368.69	47.69	1'445.42
<b>Budget 2022</b>	155,29	1'727.93	63.49	1'936.26
<b>Budget 2023</b>	159,51	1'712,54	63,81	1'933,84

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 4/ 2022 du Comité de direction de l'ASIPE  
Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

**Article 1** d'approuver le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 18 juillet 2022.

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : budget de fonctionnement 2023 & annexes